

Assurances: maladie et accidents
LA GESTION DU RISQUE

LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

De tout temps, les hommes se sont regroupés pour se protéger mutuellement contre les dangers. Cette façon, connue aujourd'hui de la Grèce à la Perse, a été progressivement transformée à des fins économiques par les États.

Le principe même des assurances, d'ailleurs, est particulièrement utile de limiter certains risques financiers. Si, par exemple, dans le monde Babylone, les commerçants se partageaient les dommages occasionnés par les volants ou les accidents, les Rhodéens constituaient une forme d'assurance liée aux transports par mer.

Chaque genre de risque est donc couvert par un grand nombre d'individus devenus se protéger contre les suites de dommages déterminés.

Chaque genre de risque est donc couvert par une collectivité constituée dans le but d'assurer la protection individuelle de ses membres. Cette collectivité est administrée par une compagnie d'assurance.

Mais, il est possible de dédommager les victimes d'un accident.

Comment gérer le risque ?

Dès sa naissance, l'être humain est exposé à de multiples risques et menaces qui déterminent son existence. Il faut les prévenir et par conséquent, il faut les éviter.

Les quatre éléments d'une stratégie de risque sont les suivants :

1. le détecter,
2. l'évaluer,
3. l'éviter ou le supprimer,
4. l'assumer et le supporter.

Quelques fois, il faut prendre en charge par une compagnie d'assurance (l'assuré).

22

23

1. Tenir des synonymes pour les verbes et expressions de la page 22:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Santé et prévoyance : Assurances : maladie et accidents

Activités sur les pages 22 à 29

■ **Ecrivez à une compagnie d'assurance et demandez-lui de vous faire parvenir une proposition d'assurance-maladie avec la liste des tarifs en vigueur.**

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais m'affilier à votre caisse maladie.

Pourriez-vous m'envoyer une proposition d'assurance maladie, pour que je puisse prendre connaissance de vos prestations et de vos conditions.

Faites-moi également parvenir la liste des tarifs en vigueur.

Recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

■ **Et maintenant, mettez en page votre lettre.**

Santé et prévoyance : Assurances : maladie et accidents

Activités sur les pages 22 à 29

■ **Des dangers nous menacent quotidiennement : numérotez de 1 à 4 les expressions suivantes en vous fondant sur les 4 éléments de la gestion du risque (voir page 22 de la brochure).**

- 2 Risque important
- 4 Conclusion d'une assurance-accidents (pour les conséquences financières)
- 1 Risque d'accident
- 3 Surveillance des enfants (dans la mesure du possible)

- 4 L'assurance-accidents couvre les conséquences financières des accidents
- 3 Mesures de protection apportées aux machines / Bonne formation
- 1 Blessure à la place de travail
- 2 Selon la profession

- 2 Risques selon la situation personnelle
- 1 Atteinte à la santé et au revenu
- 4 Assurance des risques financiers
- 3 Mode de vie conscient et responsable

- 3 Bonne préparation, ne pas surestimer son expérience, équipement adéquat
- 1 Chute en montagne
- 2 Selon la profession
- 4 Assurance-accidents (conséquences financières)

■ **Complétez les phrases avec les mots suivants :**

fortune (2x) – dommage – primes – prestations

Les preneurs d'assurance paient des primes .

La compagnie d'assurance (assureur) gère la fortune de la communauté de risques.

En cas de dommage , cette fortune permettra de verser les prestations assurées.

■ **Cherchez dans le dictionnaire la signification des mots suivants en choisissant la définition concernant l'assurance.**

a) mutuel : qui s'échange entre 2 ou plusieurs personnes, qui implique un comportement simultané et réciproque

b) cotisation : versement effectué en vue de bénéficier d'une assurance

Santé et prévoyance :
Assurances : maladie et accidents
Activités sur les pages 22 à 29

c) prestation : somme versée au titre d'une législation sociale

d) prime : somme que l'assuré doit à l'assureur

e) sinistre : fait dommageable pour soi-même ou pour autrui, de nature à mettre en jeu la garantie d'un assureur

■ **Remplacez chaque assurance ci-dessous dans le groupe correspondant.**

Ass. de la responsabilité civile :
 – privée
 – d'entreprises
 – d'écoles
 – de véhicules à moteur
 – d'aéronefs
 Assurance-vie
 Assurance contre le vol
 Assurance d'animaux

Assurance contre la grêle
 Assurance-maladie
 Ass. casco de véhicules à moteur
 Caisses de retraite
 Ass. de protection juridique
 Assurance contre le bris de glace
 Assurance contre l'incendie
 Assurance-accidents
 AVS / AI

Assurance contre les dégâts d'eau
 Assurance-chômage

| Assurances de personnes | Assurances de choses | Assurances de patrimoine |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <u>maladie</u> | <u>incendie</u> | <u>Ass. R. C. :</u> |
| <u>accidents</u> | <u>vol</u> | <u>– privée</u> |
| <u>vie</u> | <u>dégâts d'eau</u> | <u>– d'entreprises</u> |
| <u>chômage</u> | <u>bris de glace</u> | <u>– d'écoles</u> |
| <u>caisse de retraite</u> | <u>casco véhicules à moteur</u> | <u>– de véhicules à moteur</u> |
| <u>animaux</u> | | <u>Ass. grêle</u> |
| | | <u>Protection juridique</u> |
| | | |
| | | |

Santé et prévoyance :
Assurances : maladie et accidents
Activités sur les pages 22 à 29

- Citez 5 maladies que vous connaissez et contrôlez-en l'orthographe au moyen du dictionnaire.

grippe, angine, SIDA, tuberculose, bronchite, hépatite, ...

- Donnez les symptômes qui révèlent une de ces maladies.

grippe : fièvre, frissons, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires, ...

- La participation aux frais de traitement est de 10 %. La franchise varie selon le choix de l'assuré. Complétez le tableau suivant :

| Factures | Participation | Payé par l'assurance |
|-------------------|------------------|----------------------|
| Fr. 600.- | Fr. <u>60.-</u> | Fr. <u>540.-</u> |
| Fr. 450.- | Fr. <u>45.-</u> | Fr. <u>405.-</u> |
| Fr. <u>280.-</u> | Fr. 28.- | Fr. <u>252.-</u> |
| Fr. <u>765.-</u> | Fr. 76.50 | Fr. <u>688.50</u> |
| Fr. <u>600.-</u> | Fr. <u>60.-</u> | Fr. 540.- |
| Fr. <u>6600.-</u> | Fr. <u>660.-</u> | Fr. 5940.- |

Santé et prévoyance : Assurances : maladie et accidents

Activités sur les pages 22 à 29

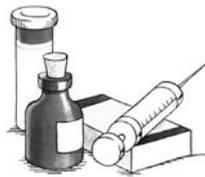
■ Complétez avec les mots suivants relatifs aux prestations de l'assurance-maladie.

privée, complémentaires, commune, dentaire, base, médicaments, hospitalisation, semi-privée, maladie

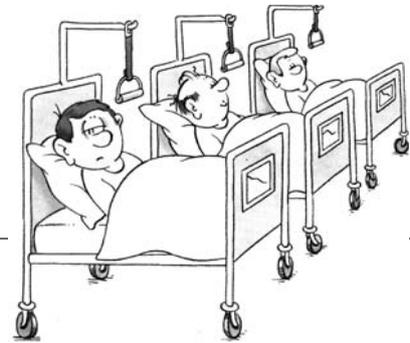
Il y a d'abord les prestations de base



Frais médicaux et
frais de traitement



médicaments,
moyens thérapeutiques,
rayons



© Illustrations : E. Häbscher

Séjour hospitalier en division
commune d'un hôpital
lié par convention

... puis les prestations complémentaires

Frais de traitement
dentaire



Indemnité journalière d' hospitalisation
Indemnité journalière en cas de maladie



Séjour hospitalier en division privée
ou semi-privée

Santé et prévoyance:
Assurances : maladie et accidents
Activités sur les pages 22 à 29

- Citez 3 accidents ménagers.

se couper, se brûler, tomber d'un tabouret

- Citez 3 accidents possibles sur votre lieu de travail.

tomber de l'échafaudage, tronçonner un membre, ...

- Racontez un accident.

- Complétez.

a) Si l'employeur verse une prime de 1,85 % du salaire pour l'assurance-accidents professionnels et l'employé 1,8 %.

| Salaire | Prime employeur | Prime employé |
|-------------------|------------------|------------------|
| Fr 4200.- | Fr. <u>77,70</u> | Fr. <u>75,60</u> |
| Fr. 3750.- | Fr. <u>69,40</u> | Fr. <u>67,50</u> |
| Fr. 4855.- | Fr. <u>89,80</u> | Fr. <u>87,40</u> |
| Fr. <u>3900.-</u> | Fr. <u>72,15</u> | Fr. 70,20 |

b) L'assurance verse des indemnités correspondant à 80 % du salaire.

| Salaire 100 % | Indemnités à 80 % |
|-------------------|-------------------|
| Fr. 4800.- | Fr. <u>3840.-</u> |
| Fr. 3980.- | Fr. <u>3184.-</u> |
| Fr. 2855.- | Fr. <u>2284.-</u> |
| Fr. <u>4875.-</u> | Fr. 3900.- |

Santé et prévoyance :
Assurances : maladie et
accidents
Activités sur les pages 22 à 29

■ Répondez par vrai ou faux en vous aidant de vos documents.

| | Vrai | Faux |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Les mécaniciens sont obligatoirement affiliés à la SUVA | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Un accident c'est comme une maladie | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour qu'un accident soit reconnu comme tel, il doit être certifié médicalement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les magasins sont obligatoirement affiliés à la SUVA | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1 ^{er} janvier 1984 : l'assurance-accidents des salariés est déclarée obligatoire dans certaines entreprises | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'accident peut être volontaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

■ Complétez ce texte à trous en vous aidant de vos documents.

L'employé est couvert dès le jour de son entrée en activité. Cette couverture cesse au plus tard 30 jours après la fin du rapport contractuel de travail. Moyennant convention, elle peut être prolongée jusqu'à 180 jours. Pour remplir cette dernière condition, l'accord doit avoir été stipulé pendant la durée du contrat de travail.

Traitement médical ambulatoire; hospitalier en division commune.

Remboursement de frais pour les moyens auxiliaires, pour dommages matériels (aux lunettes, appareils acoustiques et prothèses dentaires); remboursement des frais de sauvetage et de transport du blessé; de transport et de rapatriement du corps, d'ensevelissement.

Prestations en espèces: indemnité journalière, rente d'invalidité, rentes de survivants pour conjoint et enfants.

Malgré les dispositions légales sur l'assurance-accidents obligatoire, un large champ d'activités reste ouvert à l'assurance libre facultative.

L'assurance complémentaire à la LAA fait partie de cette gamme, soit à titre de contrat collectif conclu par l'employeur, soit à titre personnel par des assurances individuelles ou de famille.

Santé et prévoyance : Assurances : maladie et accidents

Activités sur les pages 22 à 29

Les indépendants, de même que les personnes sans activité lucrative (enfants, écoliers, étudiants, ménagères, rentiers) ont la possibilité de s'assurer, pour l'entier de leurs besoins, auprès des compagnies privées .

Frais de guérison

Les prestations pour frais de guérison sont en général illimitées quant au montant, mais limitées dans le temps (2 à 5 ans). Elles couvrent les frais de traitement ambulatoire , d'hospitalisation ainsi que la première acquisition de prothèses, lunettes et autres appareils nécessaires ; il en est de même des frais de transport, de sauvetage ou de recherche.

Allocation journalière d'hospitalisation

Le patient touche une indemnité journalière durant son hospitalisation si une telle prestation a été assurée.

Indemnité pour incapacité de travail

En cas d'incapacité temporaire de travail, une indemnité journalière est versée, si cette prestation a été assurée.

Prestation en cas d'invalidité

Lorsqu'un accident a pour conséquence une invalidité permanente , l'assuré touche le capital convenu contractuellement. Le montant de cette prestation est fonction de la somme assurée et du degré d'invalidité.

Capital en cas de décès

Lorsque l'assuré décède des suites d'un accident, les bénéficiaires touchent le capital convenu.

Santé et prévoyance : Assurances : maladie et accidents

Activités sur les pages 22 à 29

■ Complétez avec les mots suivants relatifs aux prestations de l'assurance accidents privée.

invalidité – ambulatoire – séjour à l'hôpital – décès – hospitalier – définitive – hospitalisation – montant – assuré – gain – 2 à 5 ans – survivants



Frais de guérison en règle générale sans limite de montant
Durée limitée à 2 à 5 ans
– traitement ambulatoire
– traitement hospitalier
– prothèses et autres appareils



Indemnité d' hospitalisation
durant le séjour à l'hôpital



© Illustrations: E. Hübscher

Indemnité pour invalidité et/ou
versement d'un capital
Indemnité pour incapacité de gain
Versement d'une allocation pour incapacité
temporaire ou définitive



Capital en cas de décès
Capital en cas de décès accidentel
de l' assuré
Aide financière aux survivants